

Qu'est-ce que le futur antérieur ?

- Le **futur antérieur** est un temps composé du passé.
- Il s'emploie habituellement quand une action future a lieu avant une autre action future. La première action se conjugue au futur antérieur tandis que la deuxième est au futur simple.

Exemple :

- Quand vous aurez terminé votre devoir, vous pourrez jouer.
- La première action c'est « quand vous aurez terminé votre devoir » ; elle se met au futur antérieur car elle aura lieu avant l'action de jouer.
- La deuxième action c'est « vous pourrez jouer » ; elle se met au futur simple.

Comment se conjuguent les verbes du premier groupe au futur antérieur ?

Le **futur antérieur** des verbes du premier groupe se forme avec deux mots :

- on prend le futur de l'auxiliaire « être » ou « avoir »,
- et on ajoute le participe passé du verbe conjugué. (attention aux accords !)

Exemples :

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>● le verbe « <b>changer</b> » :<br/>j'aurai changé<br/>tu auras changé<br/>il / elle aura changé<br/>nous aurons changé<br/>vous aurez changé<br/>ils / elles auront changé</li> <li>● on prend l'auxiliaire « avoir » au futur simple et on ajoute le participe passé « changé ».</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>● le verbe « <b>rentrer</b> » :<br/>je serai rentré(e)<br/>tu seras rentré(e)<br/>il sera rentré / elle sera rentrée<br/>nous serons rentré(e)s<br/>vous serez rentré(e)s<br/>ils seront rentrés / elles seront rentrées</li> <li>● on prend l'auxiliaire « être » au futur simple et on ajoute le participe passé « rentré » qui s'accorde avec le sujet.</li> </ul> |
|--|--|